



Montpellier, le 27 MAI 2014

André Vezinhet
Président du Conseil général
de l'Hérault
Conseiller général du canton de Montpellier IX

**Mouvement Unitaire Languedoc-Roussillon contre l'accord
d'assurance chômage du 22 mars 2014
c/o URF CGT Spectacles
UD CGT – Maison des Syndicats
474, allée Henry II de Montmorency
34000 Montpellier**

Références : AV/BL/SG n°

Mesdames, Messieurs,

Très consciente des difficultés que traversent les professionnels de la Culture, suite à l'accord du 22 mars, la collectivité départementale que je préside a voté à l'unanimité des 49 de ses membres, lors de la session publique du lundi 26 mai 2014, la motion ci-jointe.

Notre assemblée appelle le gouvernement à ne pas valider l'accord du 22 mars et à demander une nouvelle négociation prenant en compte, notamment, les propositions issues des organisations représentatives des salariés. Notre collectivité, par ailleurs, soutient et appuiera la juste expression des revendications des professionnels de la culture afin d'informer les citoyens.

Parce que nous défendons le principe d'une culture vivante ouverte à tous, au même titre que vous, qui, en tant que professionnels, permettez que la culture puisse exister, et parce que nous croyons au droit à la protection sociale de ceux qui font vivre le spectacle vivant, je vous prie d'être assuré du soutien de notre collectivité et, à titre personnel, du mien.

Sachez que cet engagement à vos côtés s'inscrit dans une volonté de faire vivre le secteur culturel, indispensable au développement durable des citoyens et de la société elle-même, ce secteur dont nous assurons, nous collectivités locales, le financement à hauteur de plus de 75% et qui, outre la menace qui pèse sur les intermittents, est aujourd'hui menacé par la suppression des départements et de la fin de la clause de compétence générale.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président du Conseil général
De l'Hérault,



André Vezinhet

